

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2024-25-03-01**

Date de convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023**

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

**Absents ayant donné pouvoir : 2**

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

**Absent : 1**

Jean-Michel RAGUENES

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaires et comptables M14 ;

VU la fiche de calcul des résultats de l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 11 mars 2024 ;

CONSIDERANT l'article L2311-5 du CGCT qui permet, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL, 3 abstentions : André BLUZE, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI)

**1) APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal ;

**2) REPORTE** par anticipation les résultats 2023 sur le budget primitif 2024 comme suit :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 900 000,00 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1 053 425,98 €

• Compte 001 – Excédent d'investissement reporté :

3 484 033,58 €

- 3) **S'ENGAGE**, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2024, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024



Le Maire

Marc TOURELLE